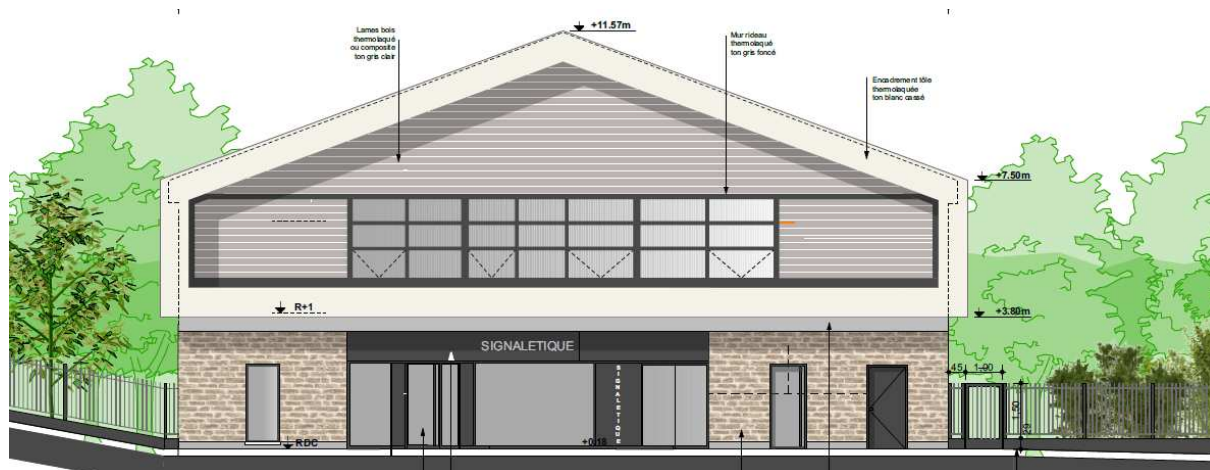




Opération
310Efs _ Aménagement du site Village Santé à Evry Courcouronnes

Maitrise d'ouvrage
Etablissement Français du Sang
 Z.A. LEAPARK – Bâtiment B
 122-130, rue Marcel Hartmann - 94200 Ivry sur Seine

Maitrise d'œuvre
 Architecte mandataire
AKPA Architectes
 20 Passage Saint Sébastien - 75011 Paris
architectes@akpa.fr

BET thermique, fluides et électricité
MCI Thermiques
 Parc d'affaires Reims Champigny
 Bât. C – Allée Jean Marie Amelin 51370 CHAMPIGNY
 Tél : 03 26 49 03 23 - info@mci-thermiques.com

Economiste
IN4
 4 impasse de Mont-Louis – 75011 Paris
 Tél : 01 70 08 52 91 - contact@in4-ing.fr

Phase
PRO

PE 01-indice 0
Lot N°02 – MENUISERIES INTERIEURES / AGENCEMENT
 Indice B : 19/05/2026

SOMMAIRE

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX ET CONTRAINTES GENERALES.....	5
1.1. Présentation générale du projet.....	5
1.2. Présentation des travaux à réaliser	5
1.3. Connaissance des lieux.....	6
1.4. Visa du dossier d'exécution par la Maîtrise d'Œuvre	6
1.5. Nettoyage	6
1.6. Documents de référence	6
1.7. Travaux à la charge du Titulaire	7
1.7.1. Généralités	7
1.7.2. Vérification des cotes	7
1.7.3. Dessins d'exécution	7
1.7.4. Prototype - Ouvrages de menuiseries	8
1.7.5. Stockage sur chantier	8
1.7.6. Mise en œuvre des menuiseries	8
1.8. Vérification et mise en fonctionnement.....	8
1.9. Remise des clés - Organigramme	8
1.10. Spécifications des bois	9
1.11. Quincaillerie.....	10
1.12. Assemblages	10
1.13. Echafaudages – Matériels de levage.....	11
1.14. Protection métallique	11
1.15. Protection et nettoyage des ouvrages finis	11
1.16. Échantillons	11
1.17. Traitement des bois	11
2. DESCRIPTIF DES OUVRAGES DE MENUISERIES INTERIEURES ET AGENCEMENT	12
2.1. Etudes d'exécution	12
2.2. Moyens de manutention	12

2.3.	Organigramme	12
2.4.	Garniture des portes	12
2.4.1.	Ferme-portes	12
2.4.2.	Béquille de porte sur rosace ronde	12
2.4.3.	Condamanation/décondamnation (Sanitaires / vestiaires)	13
2.4.4.	Demi-cylindre + bouton moleté	13
2.4.5.	Paumelles	13
2.4.6.	Butoir de sol	13
2.4.7.	Crémone pompiers	13
2.5.	Contrôle d'accès / Ventouses/ Gâche électrique	13
2.5.1.	Lecteur de badge	13
2.5.2.	Ventouse électromagnétique	13
2.6.	Portes	14
2.6.1.	Porte CF-PF ou asservie	14
2.6.2.	Porte à âme pleine	14
2.7.	Claustras séparatifs – Repérage MI-01	15
2.8.	Claustra entre le dégagement et la salle de prélèvement – Repérage Mi-02	15
2.9.	Châssis vitrés – Repérages MI-03a et MI-03b / MI-04 / MI-05 / MI-06 / MI-07	15
2.10.	Agencement	15
2.10.1.	Meuble « Maison Accueil » à l'arrière de la banque d'accueil avec rangements bas – Repérage AG-01	15
2.10.2.	Banque d'accueil – Repérage AG-02	16
2.10.3.	Changeur d'histoire – Repérage AG-03	17
2.10.4.	Meuble entretien pré-don – Repérage AG-04	17
2.10.5.	Panneau avec affiches – Repérage AG-05	18
2.10.6.	Aménagement Office alimentaire - Repérages AG-06a / AG-06b / AG-06c	18
2.10.7.	Sanitaires – Repérage AG-07	19
2.10.8.	Démultiplicateurs d'impact – Repérage AG-08	19
2.10.9.	Kitchenette – Repérage AG-09	20
2.11.	Habillage bois des poteaux – Mi-08	20
2.12.	Cloison mobile	20
2.13.	Protection sur murs et portes	21
2.13.1.	Sur murs et portes	21
2.13.2.	Plaque de propreté inox sur portes	21
2.13.3.	Protection des angles	22
2.13.4.	Arceaux de protection des poteaux	22
2.14.	Plinthes bois	22
2.15.	Signalétique directionnelle	22

2.16. Trappes techniques	22
2.17. Façades de gaines	23
2.18. Accès aux combles.....	23
2.18.1. Trappe avec échelle escamotable	23
2.18.2. Platelage	23
2.19. Stores intérieurs.....	23

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX ET CONTRAINTES GENERALES

1.1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) a pour objet de décrire les ouvrages du lot **N° 02 « MENUISERIES INTERIEURES / AGENCEMENT »** et leurs principaux composants de construction représentés sur les plans et définis dans les chapitres suivants du présent CCTP et nécessaires à la construction et aménagements de l'opération :

Aménagement du site « Village Santé » à Evry-Courcouronnes

Bâtiment existant :

Les locaux prennent place dans un bâtiment neuf dont la livraison est prévue le 2^{ème} semestre 2026.

L'immeuble à destination exclusive de l'Etablissement Français du Sang, (EFS) à EVRY, est situé boulevard de l'Yerres à Evry Courcouronnes (91000).

Comme indiqué dans la Notice descriptive de juillet 2024 établie par le bailleur Les Clos de l'Essonne, il sera construit dans le cadre d'un BEFA, prévus en « coque brute », sans aménagement, et sans équipement. Il sera conforme à la Réglementation Acoustique, à la Réglementation Thermique (RE 2020 seuil 2025) et à la Réglementation handicapés (Arrêté du 24 décembre 2015). Sa surface de plancher sera d'environ 790 m².

Le bâtiment comporte deux niveaux sur un sous-sol de parking.

Sa structure est en béton pour le soubassement (dalle basse, poteaux et murs périphériques et de refend et plancher haut du sous-sol) et en partie supérieure, le bâtiment est constitué d'une structure métallique (poteaux / poutres), des murs à ossature bois en façade et un plancher en bac acier collaborant entre le RdC et le R+1.

Sa toiture est à deux pentes en bacs acier sur une charpente métallique.

Les évacuations d'eaux pluviales seront apparentes en façade.

Les menuiseries extérieures sont en aluminium laqué.

La future Maison du Don et départ de collecte s'installe sur la totalité de l'immeuble.

Un escalier de largeur 1,60 m (2P) et un ascenseur 630 kg PMR relie les 3 niveaux du bâtiment.

Le public accède à la Maison du Don par le boulevard De l'Yerres en façade nord-est.

L'accès du personnel est situé en façade nord-ouest.

L'arrière du bâtiment en façade sud-ouest est dédié aux livraisons.

Une loggia abrite les locaux de l'étage en façade sud-ouest. Elle est longée par un escalier extérieur offrant un deuxième dégagement de largeur 1,00 m (1UP).

Sécurité Incendie :

Sera conforme aux normes en vigueur.

Classement des locaux : ERP 5^{ème} catégorie de type U sans locaux à sommeil

- RdC = ERP
- R+1 = Code du Travail

1.2. PRESENTATION DES TRAVAUX A REALISER

Les travaux principaux à réaliser :

- Portes,
- Agencements,
- Plinthes,
- Façades de gaines techniques,

- Signalétique directionnelle,
etc

Cette liste n'est pas limitative, le Titulaire aura pour objectif la réalisation du projet architectural y compris tous travaux nécessaires pour la mise en œuvre des travaux des autres corps d'état.

1.3. CONNAISSANCE DES LIEUX

Pendant la consultation, le clos et couvert sera en cours de réalisation. Une visite de site sera organisée au début de la période de préparation de chantier.

Néanmoins, le présent lot est réputé :

- Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées ;
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage de matériaux, etc. ;
- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.
- Connaître les disponibilités en eau, en énergie électrique, etc.

1.4. VISA DU DOSSIER D'EXECUTION PAR LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le titulaire doit remettre le dossier d'exécution à la Maîtrise d'Œuvre durant le mois de préparation de chantier, selon les dates indiquées dans le planning des travaux.

Ce dossier peut être remis par étapes suivant accord de la Maîtrise d'œuvre.

Les plans présentés doivent être cohérents et accompagnés des calculs et pièces justificatives correspondants.

Dès réception des documents du titulaire, le Maître d'Œuvre vise ces documents, dans un délai de 10 jours ouvrés pour une première version et de 5 jours ouvrés pour les suivantes, et transmettent à l'entrepreneur, pour chacun des plans, leur approbation ou d'éventuelles observations.

La Maîtrise d'Œuvre peut demander la reprise des propositions qui ne respecteraient pas l'esprit de la conception, à charge du Titulaire.

Le titulaire modifie les plans et autres documents concernés par ces observations et, de nouveau, les soumet pour visa au Maître d'Œuvre, dans un délai de 10 jours ouvrés.

Les plans définitivement approuvés sont diffusés au Maître d'Ouvrage dans le nombre d'exemplaires stipulé dans le CCG, dont un est laissé en dépôt sur le chantier.

Le Titulaire doit obtenir l'approbation du Maître d'Œuvre sur les plans concernant un élément de l'ouvrage avant d'en commencer l'exécution. Dans le cas contraire, l'élément en question peut être refusé lors de la réception de l'ouvrage.

1.5. NETTOYAGE

Le Titulaire est tenu de nettoyer le chantier quotidiennement, ainsi que l'enlèvement de ses déchets et gravois.

1.6. DOCUMENTS DE REFERENCE

Tous les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date d'établissement de l'offre. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahiers des clauses techniques, mémento), les normes françaises homologuées, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou les documents suivants et ce tant pour la technique, l'hygiène, la sécurité du chantier et des personnes :

Documents Techniques Unifiés :

Sans que cette liste soit limitative

- D.T.U. 34.1 – Ouvrages de fermeture pour baies libres
- D.T.U. 36.1 – Menuiseries en bois
- D.T.U. 39 – Miroiterie et vitrerie

Spécifications du Cahier 173 du C.S.T.B. et du Cahier des Prescriptions Techniques Générales applicables aux travaux de menuiseries bois.

Normes Françaises :

- NF P 23-300 – Dimensions des vantaux des portes intérieures
- NF P 23-301 – Blocs-portes palières. Caractéristiques générales
- NF P 23-302 – Portes planes intérieures en bois. Caractéristiques générales
- NF P 23-303 – Portes planes intérieures de communications en bois. Spécifications
- NF P 23-305 – Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes en bois
- NF P 23-501 – Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu ¼ d'heure
- NF P 23-502 – Blocs-portes pare-flammes et coupe-feu ½ heure
- NF P 78-302 – Verre trempé pour vitrage de bâtiment
- NF P 78-303 – Verre feuilleté pour vitrage de bâtiment
- NF P 78-305 – Verre armé pour vitrage de bâtiment
- NF B 51-220 à 51-264 – Contreplaqué
- NF P 20-135 à 20-320 – Portes
- NF P 85-530/540/541/550/560 – Produits pour joints, garnitures d'étanchéité et produits annexes pour miroiterie vitrerie. Spécifications

Pour les matériaux et procédés traditionnels, en cas de non-conformité aux règles précédentes, le maître de l'ouvrage se réserve le droit soit de faire recommencer les travaux soit d'appliquer un rabais proportionnel.

1.7. TRAVAUX A LA CHARGE DU TITULAIRE

1.7.1. Généralités

Le Titulaire du présent lot devra :

- Les plans d'exécution.
- Les transports et toutes manutentions,
- La location d'un monte-matériaux si nécessaire (y compris main d'œuvre, fournitures, taxe de voirie, ...)
- La pose des ouvrages
- La pose des protections efficaces sur les menuiseries pendant les travaux et ce jusqu'à la réception.
- Tous les réglages, mise en jeu nécessaires.
- Le stockage des menuiseries dans un local ventilé à l'abri des intempéries.
- Y compris toutes éléments relatifs aux fournitures, matériels, main d'œuvre, sujétions nécessaires à la parfaite exécution de la prestation

Toutes ces prestations seront comptabilisées dans l'offre du Titulaire.

Les natures, les sections, les épaisseurs des ouvrages définis au cours du descriptif sont données à titre indicatif.

1.7.2. Vérification des cotes

Les cotes indiquées sur les plans ou dans le descriptif ne sont données qu'à titre indicatif ; le Titulaire devra relever les cotes sur place sous son entière responsabilité.

1.7.3. Dessins d'exécution

Pour l'exécution des travaux compris dans le présent lot, il sera dû :

- L'exécution des plans de détail en tenant compte des cotes relevées sur place, celles des plans du dossier de consultation des Entreprises, étant fournies à titre indicatif. Ces plans d'exécution seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre, avant tout commencement d'exécution.

Le Titulaire devra établir tous les dessins d'exécution à échelle du 1/10ème ainsi que les coupes et détails et les soumettre en temps utile au maître d'œuvre pour examen et corrections éventuelles en vue de leur approbation.

Il devra notamment réaliser, mettre en place et faire la démonstration du bon fonctionnement des quincailleries étant entendu qu'il ne pourra entreprendre la fabrication de ses ouvrages qu'après accord du maître d'œuvre sur ses prototypes.

1.7.4. Prototype - Ouvrages de menuiseries

L'approbation des plans d'exécution donnera lieu à la présentation de prototype permettant de prendre les options définitives.

Afin de lancer la fabrication en série, le Titulaire devra avoir obtenu l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre, sous réserve de prendre en compte pour la fabrication, les observations faites.

1.7.5. Stockage sur chantier

Les ouvrages livrés sur chantier en attente de pose devront être stockés à l'abri des intempéries et des chocs dans un local ventilé. Les conditions de manutention de stockage devront être telles qu'ils ne subissent aucune déformation ou détérioration.

Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par le DTU sont à la charge du Titulaire du lot.

1.7.6. Mise en œuvre des menuiseries

Les fixations des menuiseries sur les murs neufs et existants devront être réalisées de manière à résister aux efforts mécaniques subis du fait de la manœuvre des ouvrants.

La pose des menuiseries devra se faire avec la plus grande exactitude, parfaitement de niveau et l'aplomb des montants devra être respecté au maximum.

La mise en place sera faite avec la plus grande exactitude et un aplomb parfait aux emplacements définis. Les menuiseries seront maintenues dans les conditions telles qu'elles ne pourront subir aucun déplacement lors des scellements.

Le Titulaire devra prévoir toutes cales, tringles et étrésoillonnements à cet effet.

Les Titulaires devront faire une reconnaissance des supports et effectuer tous les essais de solidité des supports sur existants qu'ils jugeront utiles ; une remise en état des dits essais sera effectuée afin de minimiser les infiltrations possibles.

Dans les ouvrages neufs en maçonnerie, tous les scellements et réservations sont exécutés par le lot "Gros œuvre" suivant la section demandée par le présent lot avant exécution. Dans les ouvrages anciens et dans le cas où la demande de réservation est trop tardive, les empochements et réservations seront dus au présent lot.

1.8. VERIFICATION ET MISE EN FONCTIONNEMENT

Après passage des autres corps d'état, le Titulaire du présent lot assurera, à ses frais, la vérification et la mise en bon fonctionnement de tous les ouvrages qu'elle a fournis, jeux, graissages, nettoyages, etc...

Le Titulaire devra également :

- La reprise de toutes les menuiseries défectueuses.
- Le réglage et la mise en service de tous les ouvrages, y compris l'enlèvement des protections pour la réception de travaux.

Les parties des locaux ventilés devront fonctionner sans difficulté et joindre entre elles, ou avec les parties fixes, avec un jeu calculé pour ne pas excéder 1,5 mm une fois le bois stabilisé.

1.9. REMISE DES CLES - ORGANIGRAMME

Le Titulaire du présent lot devra prévoir l'organigramme pour la mise en combinaison de toutes les portes possédant un cylindre, suivant les indications du Maître d'Œuvre.

Le Titulaire sera responsable des clés de la totalité des portes pendant la durée des travaux.

A la réception, elle sera tenue, contre reçu, de remettre au Maître d'Œuvre, les jeux de clés : 3 clés de chaque serrure mise en œuvre pour toutes les portes.

Le Titulaire devra impérativement prendre soin d'étiqueter l'ensemble des clés en spécifiant la désignation de la pièce, par bâtiment et par niveau. Ces étiquettes devront être indéchirables (plastique ou métal).

Enfin, l'ensemble des clés devra être regroupé sur un tableau préparé par le présent titulaire et mis en place dans un local lui-même condamné.

Il aura donc, en cours de chantier pris toutes les dispositions utiles pour assurer aux autres corps d'état l'accès des locaux sans qu'il soit nécessaire de leur confier des clés.

Toutes les clés perdues entraîneront obligatoirement (et surtout pour les serrures de sûreté) le remplacement des serrures correspondantes.

Si nécessaire, le présent Titulaire devra la fourniture et pose de canon provisoire en phase chantier.

1.10. SPECIFICATIONS DES BOIS

Tous les bois et produits à base de bois utilisés dans le projet doivent être récoltés et vendus légalement.

SICCITE DES BOIS

Dans les conditions de la norme 51 002 tous les bois employés seront des bois "secs à l'air" de degré d'humidité 13 à 17 % avec pour les travaux intérieurs dont il s'agit, emploi de degré d'humidité inférieur ou égal à 15 % conformément à l'Article 231 du Cahier 173 du C.S.T.B.

Le séchage devra être effectué conformément à l'Article 231 du même Cahier, de façon à n'altérer ni l'aspect ni la propriété des bois.

La densité des feuillus et résineux employés répondra aux conditions fixées par la Norme B 52 001 pour les bois de la catégorie II "bois de choix".

BOIS

La norme NF B 50.001 « Bois nomenclature » sert à définir les appellations commerciales des essences utilisées. Les choix d'aspect des bois utilisés doivent être les suivants :

- Résineux des meilleures provenances montagneuses pour bois à peindre ou cachés

Le choix des bois est déterminé en fonction de la nature des travaux et de leur mode de finition. Ils correspondent au moins aux choix fixés par le tableau au titre 3 « Choix d'Aspect » objet de la NF B53.510.

Les panneaux contreplaqués multiplis, à âme épaisse, composites, sont conformes aux NF B 54.150 – 54.155 – 54.160 et sont choisis conformément aux NF B 54.170 à 54.172.

Les panneaux de fibres sont conformes à la NF B 54.050.

Les panneaux de particules sont conformes aux NF B 54.100 à B 54.112.

Les panneaux de particules à surface mélaminée satisfont aux prescriptions techniques de l'annexe 5 du DTU 36.1.

Les plaques de stratifié satisfont aux NF T 51 058 – 54.301 – 54.320 – 54.321 – 54.322 et 54.359.

Suivant indications ci-après, les qualités C.T.B.X. et C.T.B.H. sont utilisées lorsque les panneaux doivent être ignifugés. Ils doivent être conformes à la NF P 92.507.

Par dérogation à l'article 22 du DTU 36.1, les feuillus indigènes et tropicaux ne doivent pas comporter d'aubier et ce, quel que soit le choix d'aspect du bois.

Les bois pour l'usinage doivent être amenés aux états d'humidité suivants :

- Intérieurs : humidité inférieure ou égale à 14 %.

Le séchage naturel ou artificiel doit être effectué dans les conditions n'affectant ni l'aspect, ni les propriétés du bois.

Pour la fabrication des portes planes, l'humidité des bois doit être comprise entre 7 et 10 %.

PANNEAUX DE CONTREPLAQUE

Les classes des contreplaqués à mettre en œuvre sont les suivantes :

- faces apparentes Classe I
- faces peintes ou plaquées Classe II
- contre parement non visible Classe II ou Classe III.

N.F.B. 54.154 – Contreplaqué à plis.

Types de collage :

- Collage type 1 : Panneaux destinés à des emplois intérieurs
- Collage type 2 : Panneaux destinés à des emplois présentant un risque d'humidification temporaire
- Collage type 3 : Collage résistant à l'eau.

Si la nature du collage du contreplaqué n'est pas imposée au présent lot, il appartient au Titulaire de la déterminer compte tenu des stipulations de la norme.

SAPIN

Sauf exceptions mentionnées au cours du présent C.C.T.P. le sapin employé pour la confection des menuiseries sera l'Epicéa (Picéa excelsa (Lam.)) dit "sapin du Nord blanc" importé ou de qualité équivalente en provenance des Vosges, du Jura et des Alpes.

Les sciages avivés : madrier, bastaings et planches, dans lesquels seront débités les éléments de menuiserie seront du point de vue aspect de "premier choix" par référence au tableau "B" de la Norme B 53 502 mais les flaches admises sur une arête de contre-parement dans les sciages de ce choix seront absolument éliminées dans les pièces façonnées.

PANNEAUX LAMIFIES

Panneaux répondant aux prescriptions de la NF T 54 001 de 13/10e d'épaisseur.

Tous les panneaux recevant un placage en stratifié sur une des faces recevra sur l'autre face un panneau de contre-balancement stratifié de même épaisseur.

Les échantillons de couleur et de texture seront présentés au maître d'œuvre avant la commande.

PANNEAUX AGGLOMERES

Les panneaux agglomérés devront provenir d'une fabrication sous label NF CTB-H tri couches et avoir subi un traitement hydrofuge et fongicide pour pouvoir être posés dans les pièces humides.

Ils seront réalisés à partir d'essences sélectionnées et agglomérées à l'aide de résines urée-formol parements poncés.

PANNEAU MEDIUM

Panneaux de fibres de bois de densité moyenne (MDF) réalisé à partir d'essence unique, teneur en formol conforme à la norme en vigueur, parements poncés.

Ces panneaux sont de type hydrofuge ou résistant au feu suivant les localisations et les précisions dans la suite du présent document.

Densité : épaisseur	12 mm	Densité de 810
épaisseur	16 mm	Densité de 780
épaisseur	19 mm	Densité de 840
épaisseur	22 mm	Densité de 820

1.11. QUINCAILLERIE

Tous les articles de quincaillerie seront soumis à l'acceptation du maître d'œuvre pour approbation avant tout approvisionnement auprès des fournisseurs.

L'ensemble des menuiseries sera fourni et posé avec toutes pattes à scellement, équerres et autres ferrures en nombre suffisant.

Tous les objets de quincaillerie seront de 1ère qualité et porteront l'estampille S.N.F.Q. (Société Nationale Française de Quincaillerie).

Toutes les pièces mobiles des quincailleries seront, si besoin est, graissées et huilées avant pose.

1.12. ASSEMBLAGES

Les assemblages à tenons et mortaises parfaitement ajustés et maintenus à l'aide de chevilles de bois dur et sec, ou en métal d'un modèle agréé par le C.S.T.B.

Les assemblages collés devront satisfaire aux conditions suivantes :

1° Les joints devront présenter une bonne tenue dans le temps, aucun décollement ne devra se produire à la suite de variations dimensionnelles des bois, par retrait, par fendillement de la colle elle-même, par suite de l'action de l'humidité ou de l'eau. Les assemblages à tenons et mortaise seront parfaitement ajustés et maintenus à l'aide de chevilles en bois feuillu dur et sec ou en métal d'un modèle agréé.

2° En règle générale, les colles seront adaptées aux fonctions qu'elles auront à assumer et devront assurer une bonne tenue de l'ouvrage quel que soit le degré d'humidité de l'assemblage concerné.

Les colles employées devront être insensibles aux actions de l'humidité et aux attaques des moisissures et des champignons. Utiliser de préférence une colle phénol-formol ou résorcine-formol.

3° Les bois parfaitement séchés avant collage et les surfaces à coller parfaitement propres.

Les joints embrevés par rainure et languette seront jointifs, le vide entre la languette et le fond de la rainure étant inférieur à 1,5 mm. Les fausses languettes seront en bois feuillu dur.

L'emploi du mastic pour reboucher ou cacher les défauts dans les menuiseries est expressément interdit et entraînera automatiquement le refus de la pièce.

1.13. ECHAFAUDAGES – MATERIELS DE LEVAGE

Le Titulaire doit les matériels de levage et de manutention, ainsi que les échafaudages, qui sont nécessaires à l'exécution de ses travaux.

Monte-matériaux suivant besoin du chantier.

1.14. PROTECTION METALLIQUE

Les ouvrages métalliques non galvanisés seront livrés avec une couche d'impression anti rouille ou galvanisés (épaisseur de la galvanisation 60 microns) suivant demande du présent document.

1.15. PROTECTION ET NETTOYAGE DES OUVRAGES FINIS

Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception.

Cette protection pourra être constituée par des bandes adhésives, par un film plastique, par un vernis ou par tout autre moyen efficace.

Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot.

Tous les angles vifs et arêtes des ouvrages en bois tels que huisseries, bâtis, etc. devront être protégés pendant la durée du chantier par des baguettes ou autres procédés efficaces.

Nettoyage de mise en service

Les nettoyages de mise en service pour la réception des ouvrages du présent lot seront aux frais du présent lot.

Pour la réception, le Titulaire aura à effectuer :

- le nettoyage aux deux faces de toutes ses menuiseries et accessoires
- le nettoyage et lavage parfait aux deux faces des vitrages de toutes ses menuiseries
- l'enlèvement de tous les déchets en provenance de ces nettoyages.

Ces nettoyages devront faire disparaître toutes les traces, projections et taches de plâtre, de mortier, de peinture, etc., tous les résidus des films de protection, etc.

1.16. ÉCHANTILLONS

Avant toute commande, le Titulaire devra fournir les échantillons de tous les articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage de mettre en oeuvre.

Pour les ouvrages fabriqués de grandes dimensions (huisseries, bâtis, portes, etc.), le Titulaire devra présenter les documentations techniques des fournisseurs

1.17. TRAITEMENT DES BOIS

Tous les bois seront traités préventivement contre les attaques des insectes, vers et champignons à l'aide d'un produit type Xylophène, Xylamon, Basiléum ou techniquement équivalent. Le traitement des bois sera réalisé en fonction d'une classe de risque 3.

Traitement des bois conforme aux normes NF x 40 500 et fascicule NF x 40 501 et conforme aux résultats donnés par les normes NF 41 552, NF 41 528, NF 41 529, NF 41 524, NF 41 525, NF 41 535, NF 41, 528, NF 41 539.

2. DESCRIPTIF DES OUVRAGES DE MENUISERIES INTERIEURES ET AGENCEMENT

Préambule :

Le présent marché ne comporte pas de compte prorata.

Chaque Titulaire évacue ces gravois et nettoie ces zones de travail quotidiennement.

2.1. ETUDES D'EXECUTION

Le Titulaire devra l'ensemble des études d'exécution pour les ouvrages à réaliser.

Localisation : Pour l'ensemble des ouvrages et agencements du présent lot

2.2. MOYENS DE MANUTENTION

Le Titulaire devra prévoir ces propres moyens de manutention pour l'acheminement de ces matériaux et l'exécution de ces travaux.

Localisation : Pour l'ensemble du projet

2.3. ORGANIGRAMME

Le Titulaire du présent lot établit l'organigramme de l'opération et est responsable de la coordination avec tout autre titulaire impliqué dans cet organigramme.

Il est précisé que le principe de l'organigramme sera mis au point par le Maître d'Ouvrage ;

La fourniture et la pose de l'ensemble des canons sont à la charge du présent lot ;

Les locaux techniques ne seront accessibles que par les sociétés de maintenance.

Si cela s'avérait nécessaire, mise en place de canons provisoires durant le chantier.

Localisation : Organigramme des clés pour ensemble des blocs portes du projet.

2.4. GARNITURE DES PORTES

En fonction de la nomenclature jointe en annexe, des localisations et des indications définies ci-après, les portes seront équipées avec les garnitures suivantes :

>> Les ferme-portes (art. 2.4.1) ; demi-cylindre/bouton moleté (art. 2.4.4) ; butoir de sol (art. 2.4.6) et crémone pompiers (art. 2.4.7) des portes existantes extérieures et intérieures (portes dues au promoteur) sont à prévoir dans l'offre.

>> Les références ci-après sont données à titre indicatif et ne sont pas définitives. Des équivalents pourront être proposés.

2.4.1. Ferme-portes

Ferme-porte à came avec bras à glissière et contre-piston.

Force variable de 3 à 6 ; puissance à approprier aux poids des vantaux.

Ferme-porte homologué pour porte coupe-feu et pare-flammes et conforme aux réglementations PMR.

Couleur standard, ton aluminium.

Modèle de chez TS 99 de chez DORMAKABA ou techniquement équivalent.

Sélecteur de fermeture sur les portes tierces.

2.4.2. Béquille de porte sur rosace ronde

Paire de béquilles EXS série « Project » modèle E 16 mm sur rosaces rondes à visser et avec ressort de rappel, fixation invisible par vis traversantes, finition acier inoxydable 304 brossé, fonction bec de cane à sous construction métallique, référence EXS 1.05 de la marque « EXS » des établissements EUXOS ou équivalent et similaire

2.4.3. **Condamanation/décondamnation (Sanitaires / vestiaires)**

Paire de rosaces rondes WC, carré 6 mm, à sous construction aluminium finition inox 304 brossé, référence EXS 1.34 de la marque « EXS » des établissements EUXOS ou équivalent et similaire.

Rosace avec indicateur de présence pour extérieur.

2.4.4. **Demi-cylindre + bouton moleté**

Coffre de serrure tête inox axe à 50 mm de la marque « EXS » ou techniquement équivalent.

Paire de rosaces rondes clé I à sous construction aluminium en inox 304 brossé marque « EXS » 1.33 des établissements EUXOS ou équivalent et similaire.

Demi-cylindre.

2.4.5. **Paumelles**

Paumelle double inox brossé AISI 202 pour toutes les portes et huisseries bois, droite, nœud diamètre 14 mm, coins arrondis et bagues d'usure de 3 mm, référence EXS 1.61 de la marque « EXS » des établissements EUXOS ou équivalent et similaire.

2.4.6. **Butoir de sol**

Butoir de porte composé d'un corps de butoir en acier inoxydable AISI 304 brossé de Ø 30 mm et de hauteur 30 mm et d'un ruban amortisseur, référence EXS 1.40 SS de la marque « EXS » des établissements EUXOS ou techniquement équivalent.

Prévoir butoirs pour toutes les portes



2.4.7. **Crémone pompiers**

Mise en place de crémone pompiers à levier.

Profilé en aluminium.

Gâches haute et basse réglable.

Série 740 de chez ASSA-ABLOY ou techniquement équivalent.

2.5. **CONTROLE D'ACCES / VENTOUSES/ GACHE ELECTRIQUE**

>> Les lecteurs de badge (art. 2.5.1) et les bandeaux toute hauteur (art. 2.5.2) des portes existantes extérieures et intérieures (portes dues au promoteur) sont à prévoir dans l'offre.

2.5.1. **Lecteur de badge**

Pour toutes les portes munies d'un lecteur de badge, le Titulaire devra :

Réservation pour lecteur de badge selon le gabarit transmis par l'électricien

2.5.2. **Ventouse électromagnétique**

Sur toutes les portes ayant pour indications « Contrôle d'accès par lecteur de badge », le présent lot devra la mise en place de ventouse électromagnétique, intégré au profil :

Bandeau toute hauteur – 300 kg

Ou Mini bandeau.

Le présent lot devra la fourniture, pose et le raccordement des ventouses.

2.6. PORTES

2.6.1. Porte CF-PF ou asservie

Degré coupe-feu à obtenir conformément l'arrêté du 31 janvier 1986 et selon la notice de sécurité.

Bloc porte de largeur suivant plans architecte comprenant :

- Huisserie en bois
- Huisserie équipée de 8 pattes à scellement.
- 1 traverse basse d'écartement à enlever après mise en place
- Empennage nécessaire aux serrures, verrous, ...
- Joint thermo-gonflant serti en fond de feuillure assurant le degré Coupe-Feu demandé
- Ferrage 4 paumelles selon article 2.4.5 du présent CCTP

Porte :

- Porte pleine de 40 mm d'épaisseur
- Cadre en bois dur aux 4 faces.
- Caractéristiques acoustique
- Finition : Parement avec finition pré-peint pour finition peinture ou finition en stratifié suivant indications sur Nomenclature joint au présent dossier.
- Equipement et quincaillerie suivant indications sur Nomenclature joint au présent dossier.

Le classement Coupe-Feu ou Pare-Flammes des portes sera attesté au travers de Procès-Verbaux d'essai, qui seront exigés et seront à transmettre au Bureau de Contrôle pour avis.

Les blocs portes devront répondre aux exigences acoustiques.

Asservissement :

Fourniture et pose de portes DAS (Dispositif Actionné de Sécurité), faisant l'objet d'un procès-verbal de conformité à la Norme NFS 61-937 (bloc porte + dispositif de fermeture).

2.6.2. Porte à âme pleine

Bloc porte simple vantail de 0,90 ou 0,80 m comprenant :

Huisserie en bois ou métallique, de largeur suivant plans architecte :

- Huisserie équipée de 8 pattes à scellement.
- 1 traverse basse d'écartement à enlever après mise en place
- Empennage nécessaire aux serrures, verrous, ...
- Joint type "Isophonique" serti en feuillure assurant l'étanchéité à l'air et aux bruits
- Ferrage 4 paumelles selon article 2.4.5 du présent CCTP

Important : Les 4 portes des bureaux « Entretien Pré-don » auront une imposte vitrée (voir article concerné 2.9 du présent CCTP), des huisseries en chêne finition vernis.

Porte :

- Porte pleine (âme alvéolaire interdit) de 40 mm d'épaisseur.
- Cadre en bois dur aux 4 faces.
- Affaiblissement acoustique : Selon nomenclature
- Finition : Parement avec finition pré-peint pour finition peinture ou finition en stratifié suivant indications sur Nomenclature joint au présent dossier.
- Equipement et quincaillerie suivant indications sur Nomenclature joint au présent dossier.

Suivant la nomenclature architecte, certains blocs portes devront répondre aux exigences acoustiques suivantes :

- ❖ Affaiblissement acoustique : 38 dB

Localisation : Suivant plans et nomenclature en annexe

2.7. CLAUSTRAS SEPARATIFS – REPERAGE MI-01

Fourniture et pose de claustras composés :

- D'une structure avec entretoises en bois massif (chêne massif) posées horizontalement et verticalement. Fixation au sol en partie basse.
- En partie haute, pose d'un plat métallique thermolaqué avec tiges soudées pour fixation en tête.
- Remplissage du claustra avec lames bois. Essence : chêne massif

Localisation : Entre Entrée et Salle de collation – MI-01a
Entre Entrée/Accueil et Questionnaire – MI-01b

2.8. CLAUSTRA ENTRE LE DEGAGEMENT ET LA SALLE DE PRELEVEMENT – REPERAGE MI-02

Fourniture et pose d'une cloison modulable semi-occultant et acoustique, composé :

- De supports en tôle acier de 2 mm d'épaisseur en partie haute et en partie basse. Ces éléments seront fixés dans la cloison sèche en partie basse et sur rails en faux-plafond en partie haute.
- Panneaux pivotants de type écran acoustique Kora des Etablissements TEXAA ou techniquement équivalent, réalisés avec une structure métalliques sur les 4 faces latérales et une âme en panneau MDF. Remplissage avec de la mousse alvéolaire acoustique, revêtue de textile acoustique indémaillable de type Aeria de chez TEXAA ou techniquement équivalent. Coloris au choix de l'architecte.

Pose sur pivots hauts et bas en acier inox, adaptés au poids du panneau.

Résistance au feu : M2

RAL au choix de l'architecte pour les éléments métalliques.

Voir détails architecte.

Coordination à prévoir avec le lot N°01 qui aura la mise en œuvre des allèges en carreaux de plâtre.

Localisation : Entre salle de prélèvement et dégagement / zone Malaise

2.9. CHASSIS VITRES – REPERAGES MI-03A ET MI-03B / MI-04 / MI-05 / MI-06 / MI-07

Fourniture et pose de châssis vitré en imposte et au droit de porte.

Bâti bois avec profil enrobant. Essence : chêne

Bâti équipé de pattes à scellement.

Double vitrage feuilleté et acoustique de type STADIP SILENCE de chez GLASSolutions ou techniquement équivalent.

Joint anti vibratile entre l'ossature et le vitrage

Localisation : Suivant plan et élévation architecte et notamment :

- MI-03a et MI-03b : Bureaux Entretien Pré-don côté accueil + imposte vitrée au-dessus des portes > Châssis d'angle
- MI-04 : Entre les 2 bureaux Entretien Pré-don
- MI-05 : Bureaux Entretien Pré-don côté salle de prélèvement + imposte vitrée au-dessus des portes
- MI-06 : Au droit des portes des bureaux « Départ Personnel Collecte », « Phoning », « Secrétariat / Technicien Administratif de collecte » ; « Responsable Site » et « Salle de repos »
- MI-07 : Salle de réunion

2.10. AGENCEMENT

L'agencement ci-dessous est décliné, adapté suivant les prescriptions techniques du Carnet Technique de la Maison du Don.

2.10.1. Meuble « Maison Accueil » à l'arrière de la banque d'accueil avec rangements bas – Repérage AG-01

Fourniture et pose d'un ensemble d'accueil composé :

- 1 caisson formant encadrement
- 2 placards bas avec étagères
- 1 décor en lames bois

- 2 encadrements d'affiches

Caisson « Maison d'accueil » formant encadrement :

- Caisson en contreplaqué de 14 mm d'épaisseur sur toute hauteur avec forme en « bi-pente » en partie supérieure,
- Jouées latérales en contreplaqué de 30 mm d'épaisseur
- Finition en stratifié blanc
- Réserve pour arrivée alimentation électrique de l'écran d'accueil
- Fond en stratifié blanc
- Renfort à l'arrière du panneau pour fixation d'un support écran

2 placards bas sur une hauteur totale de 76 cm :

- 2 Caissons en panneaux contreplaqué de 20 mm, montés sur piètements PVC réglables. La partie supérieure formant tablette.
- Plinthe en retrait de 5 cm de hauteur.
- Portes double en applique ouvrant à la Française. Charnières invisibles en applique sur le panneau de porte, ouverture à 90°. Les 4 chants seront visibles. Manœuvre par poignée de tirage par profil en aluminium ou système « push-pull »
- Tablettes intermédiaires en panneaux contreplaqué de 20 mm, posés sur taquets en acier chromé.
- L'ensemble est en finition stratifié blanc.

Panneau habillage mural :

- Au droit du caisson, fourniture et pose d'élément de décoration, composé de panneaux en lattes en bois (chêne) sur la hauteur des murs et également en encadrement avec un fond en panneaux CTBX stratifié blanc.
- Panneau d'habillage latéral en plaqué chêne (côté droit du meuble)
- Pose visée, avec cache-vis ou par double encollage.

Encadrements d'affiches :

- 1 unité de 43 x 63 cm
- Encadrements en tasseaux bois (chêne) de section 20 x 20 mm
- Coupe d'onglet dans les angles
- Fixation pointée et collée sur le caisson

Les affiches ne sont pas prévues dans le cadre du projet.

Assemblages des caissons :

- Assemblage par tenon et mortaise, et double collage des caissons

Nota : Avant pose du meuble, le Titulaire s'assurera que la fenêtre a bien été condamnée et que le vitrage a été peint (ou filmé) par le lot N° 03 « Revêtement de sols / Carrelage / Peinture »

Localisation : A l'arrière de la banque d'accueil suivant plans / détails architecte

2.10.2. Banque d'accueil – Repérage AG-02

Fourniture et pose d'une banque d'accueil 2 places, composée de :

- 1 plan de travail,
- 2 caissons de rangements latéraux
- 1 caisson de rangement central
- 1 panneau séparatif

2 Caissons de rangements latéraux avec 3 tiroirs en partie haute :

- Caissons en panneaux multiplis de 20 mm, montés sur piètements PVC réglables.
- Blocs tiroirs sur rails. Boutons de tirage au choix de l'architecte.

1 caisson central de rangement avec 2 tiroirs en partie haute et un panneau amovible à l'arrière du caisson pour passage de câbles :

- Caissons en panneaux multiplis de 20 mm, montés sur piètements PVC réglables. Les parois latérales seront ouvertes pour la ventilation des tours d'ordinateur.
- Panneau amovible pour passage de câbles
- Bloc tiroir sur rails. Boutons de tirage au choix de l'architecte.

Plan de travail :

- Plan de travail en panneaux multiplis de 30 mm avec jouées latérales et face avant
- Réserve dans le plateau de travail à prévoir pour incorporation de passe-câbles, passe-câbles et goulotte à la charge du présent lot

Séparatif :

- Séparatif sur le plan de travail en panneau multiplis de 30 mm, en demi-rond

Assemblages :

- Assemblage par tenon et mortaise, et double collage

Finition :

- Finition toutes faces en stratifié (hors chants) dans la gamme HPL de chez POLYREY ou techniquement équivalent (décor chêne)
- Tous les chants multiplis seront visibles.

Localisation : Banque d'accueil suivant plans / détails architecte

2.10.3. Changeur d'histoire – Repérage AG-03

Fourniture et pose d'un cadre avec de 2,16 x 1,44 m, composé :

- De tasseaux bois (chêne, vernis naturel) de section 30 x 60 mm, formant cadre et encadrements intérieurs de différentes dimensions.
- Coupe d'onglet dans les angles
- Fixation pointée et collée sur le mur

Les affiches ne sont pas prévues dans le cadre du projet.

Localisation : Au droit de l'accueil suivant plans architecte

2.10.4. Meuble entretien pré-don – Repérage AG-04

Fourniture et pose de :

- Meuble avec niches et portes
- Plan de travail

Meuble :

- Caissons en panneaux multiplis de 20 mm, montés sur piètements PVC réglables, avec plinthe en retrait de 5 cm de hauteur
- Blocs tiroirs de rangement sur rails. Hauteur : 22 cm. Poignées de tirage au choix de l'architecte.
- Porte en applique ouvrant à la Française. Charnières invisibles en applique sur le panneau de porte, ouverture à 90°. Les 4 chants seront visibles. Manœuvre par poignée de tirage par profil en aluminium ou système « push-pull »
- Hauteur totale du meuble : 1,53 m
- Dimensions suivant Carnet et plans architecte

Plan de travail :

- Plan de travail en panneaux multiplis de 20 mm
- Fixation avec profil aluminium au niveau du meuble
- Complément avec piètement en acier chromé de 50 mm de Ø avec vérins réglables.
- Stratifié dans les gammes HPL de chez POLYREY ou techniquement équivalent au choix de l'architecte (Décor : Chêne)

Assemblages :

- Assemblage par tenon et mortaise, et double collage
- Fixation aux murs par équerre ou tasseaux bois.

Finition :

- Finition toutes faces en stratifié (hors chants) dans la gamme HPL de chez POLYREY ou techniquement équivalent (décor chêne)
- Tous les chants multiplis seront visibles.

Localisation : Meuble Entretien Pré-don dans les bureaux « EPD 1 et 2 » suivant plans et carnet architecte

2.10.5. Panneau avec affiches – Repérage AG-05

Fourniture et pose d'un panneau en fond :

- Encadrement général avec fond en panneaux multiplis de 20 mm, de 3,26 x 1,46 m
- Finition face avant en stratifié (hors chants) dans la gamme HPL de chez POLYREY ou techniquement équivalent (décor chêne)

Fourniture et pose d'encadrements pour affiches :

- Encadrements pour affiches en tasseaux bois de section 20 x 20 mm :
 - o 3 unités de 50 x 70 cm
 - o 1 unité de 30 x 24 cm
 - o 1 unité de 70 x 100 cm
- Coupe d'onglet dans les angles
- Fixation pointée et collée sur le mur

Les affiches ne sont pas prévues dans le cadre du projet.

Localisation : Dans la salle de prélèvement suivant carnet et plans architecte

2.10.6. Aménagement Office alimentaire - Repérages AG-06a / AG-06b / AG-06c

Fourniture et pose de meubles pour l'aménagement de l'office alimentaire composé :

- D'un comptoir avec emplacement lave-vaisselle, caissons pour poubelles de tri, rangements avec tiroirs, plan de travail avec évier, tablette rabattable
- D'une zone de placards hauts et bas avec emplacement réfrigérateur et micro-ondes + plan de travail
- Crédences entre le plan de travail et les placards hauts
- 1 décor en lames bois

Comptoir/ilot – Repérage AG-06a :

- Caissons en panneaux multiplis de 30 mm, montés sur piétements PVC réglables, avec plinthe en retrait de 5 cm de hauteur.
- Jouées latérales et plan de travail en panneaux multiplis de 30 mm.
- Plan de travail avec un angle arrondi.
- Tablette rétractable à l'extrémité du plan de travail sur charnières
- Côté public :
 - ❖ Panneaux fixes
 - ❖ Emplacement Poubelles de tri : Côté public façades fixes avec réservation pour « flap » poubelles.
- Côté personnel :
 - ❖ Portes en applique ouvrant à la Française (emplacement poubelles). Charnières invisibles en applique sur le panneau de porte, ouverture à 90°. Les 4 chants seront visibles. Manœuvre par poignée de tirage par profil en aluminium
 - ❖ Blocs tiroirs de rangement sur rails (l'un d'une largeur de 60 cm et l'autre d'une largeur de 40 cm). Poignées de tirage au choix de l'architecte
 - ❖ Caisson pour emplacement lave-vaisselle
- Réservation dans plan de travail pour évier.

Placards et meuble bas – AG-06b :

- Caissons en panneaux multiplis de 30 mm, montés sur piétements PVC réglables. Plinthe en retrait de 5 cm de hauteur.
- Caissons avec façades avant, pour emplacements réfrigérateur, congélateur, four et micro-ondes > éléments en encastré.
- Caissons pour meubles de rangements bas et hauts suivant détails architecte.
- Meubles hauts : Portes en applique avec ouvrant à l'italienne. Charnières invisibles en applique sur le panneau de porte, ouverture à 90°. Les 4 chants seront visibles. Manœuvre par poignée de tirage par profil en aluminium
- Meubles bas : Blocs tiroirs sur rails. Manœuvre par poignée de tirage par profil en aluminium, au choix de l'architecte.
- Dans les rangements, tablettes intermédiaires en panneaux multiplis de 20 mm, posés sur taquets en acier chromé
- Plan de travail au-dessus du meuble bas en panneaux multiplis de 30 mm.
- Fond des niches en stratifié blanc
- Fileurs suivant aménagement

Décor mur – AG-06c :

- Sur mur arrière, fourniture et pose d'élément de décoration, composé :
 - ❖ de panneaux en lattes en bois (chêne) sur la hauteur des murs et également en encadrement avec un fond en panneaux CTBX stratifié blanc.
 - ❖ Cadre en chêne avec forme en « bi-pente »
- Pose visée, avec cache-vis ou par double encollage.

Assemblages des caissons :

- Assemblage par tenon et mortaise, et double collage des caissons
- Fixation au sol avec des tasseaux bois
- Fixation chevillée aux murs pour les placards hauts.

Finition des caissons, plans de travail :

- Finition toutes faces en stratifié (hors chants) dans la gamme HPL de chez POLYREY ou techniquement équivalent

Les équipements électroménagers sont à la charge du maître d'ouvrage.

L'évier et la robinetterie sont à la charge du lot Plomberie.

Localisation : Dans la salle de collation, suivant plans architecte

2.10.7. Sanitaires – Repérage AG-07

Tablettes au-dessus du support réservoir :

- Fourniture et pose de tablettes en panneaux multiplis de 20 mm d'épaisseur, finition stratifié (hors chants).
- Pose collée.
- Stratifié dans les gammes HPL de chez POLYREY ou techniquement équivalent au choix de l'architecte

Miroirs :

- Miroir collé en plein sur un panneau CTBX avec ruban Led périphérique. Retrait de 2 cm.
- Traitement des chants.
- Miroir argent en forme de « goutte de sang » de 3 mm d'épaisseur
- Prévoir calage pour rattrapage de l'épaisseur de la faïence.

Localisation : Dans les sanitaires Publics du RdC

2.10.8. Démultiplicateurs d'impact – Repérage AG-08

Fourniture et pose d'un « démultiplicateur d'impact » - module de 1,50 x 2,50 m de hauteur, composé :

- D'une structure portante en bois d'une épaisseur de 20 mm
- D'un miroir collé en plein sur un panneau CTBX. Traitement des chants. Miroir argent en forme de « goutte de sang » de 3 mm d'épaisseur.

La signalétique centrée autour du miroir n'est pas prévu dans la cadre du projet.

Localisation : Dans la zone Attente Médecin suivant plans architecte

2.10.9. Kitchenette – Repérage AG-09

Fourniture et pose d'une kitchenette du commerce composée de :

- 4 meubles bas avec plan de travail
- 4 meubles hauts

Meubles bas et plan de travail :

- Caissons de 60 cm de largeur, en panneaux CTBX de 19 mm, avec fond en panneaux mélaminé.
- Porte pleine en panneaux CTBX de 19 mm d'épaisseur en applique et ouvrantes à la française, avec étagère intérieure. Ferrage 2 paumelles. Poignée de tirage en acier brossé
- Blocs de 3 tiroirs. Coulisses à billes. Face avant en panneaux médium de 16 mm, avec poignée de tirage en acier inox. Fond d'une épaisseur pour charge de 35 kg minimum.
- Plan de travail en panneaux CTBX de 30 mm d'épaisseur avec réservation pour évier 1 bac et robinetterie.

Meubles haut de rangement :

- Caissons de 60 cm de largeur, en panneaux CTBX de 19 mm, avec fond en panneaux mélaminé.
- Porte pleine en panneaux CTBX de 19 mm d'épaisseur en applique et ouvrantes à la française, avec étagère intérieure. Ferrage 2 paumelles. Poignée de tirage en acier brossé
- Fixation adaptée sur mur par chevillage

Ensemble avec finition en mélaminé de chez POLYREY ou techniquement équivalent.

L'évier et la robinetterie sont à la charge du lot Plomberie.

Localisation : Salle de repos au R+1

2.11. HABILLAGE BOIS DES POTEAUX – MI-08

Fourniture et pose d'habillage au droit des poteaux métalliques du RdC suivant indications sur plans architecte, composé :

- Fermeture des « ailes » du profil par panneaux bois contreplaqué de 20 mm d'épaisseur. Insertion au préalable d'une laine de roche. Le présent lot devra également s'assurer que les réseaux techniques (câbles électriques) auront bien été posés au préalable.
- Entretoises en bois massif (chêne). Fixation mécanique et par tenon et mortaise autour du poteau.
- Plinthe de 7 cm de hauteur
- Habillage avec tasseaux bois rabotés (chêne massif) de 40 x 20 mm tout autour du poteau (ou sur 2 ou 3 faces selon l'emplacement)

Réaction au feu : M2

Localisation : Suivant repérage MI-08 sur plans architecte, et notamment : Poteaux de l'Accueil/Entrée ; Bureau EPD ; salle de collation, dégagement 1 et salle de prélèvement.

2.12. CLOISON MOBILE

Fourniture et pose d'une cloison mobile de type M de chez ACOPLAN ou techniquement équivalent, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Données techniques des modèles	Type M
Suspension mécanique	Multidirectionnel
Parements	16 à 19 mm
Epaisseur des éléments	100 mm

Largeur des éléments	De 750 à 1300 mm
Atténuation acoustique	47 dB
Poids : kg/m ² de cloison	De de 26 à 70 Kg/m ²

Le mur mobile plein ACOWOOD type M est composé d'éléments indépendants, coulissants dans un rail supérieur et sans marquage au sol. La zone de rangement des panneaux se fait dans l'axe du rail.

L'indice d'affaiblissement acoustique est à confirmer en dB Rw selon la physionomie du lieu et les besoins des utilisateurs avec un minimum de 47dB

Les rails sont en aluminium thermo-laqué en acier brut (aux normes coupe-feu).

Fixation à l'aide de tiges filetées et barrettes de mise à niveau.

Les éléments sont constitués d'une ossature métallique et de deux parements en panneaux de particules (agglomérés).

Les panneaux justifient d'une résistance au feu classés M1 de haute densité (de 650 à 750 kg/m³ selon fabricant) et d'épaisseur 19 mm fini maximum.

Remplissage intérieur : laine de roche haute densité M0 et plaque bitumeuse (selon la solution acoustique retenue).

Verticalement, des profilés en aluminium anodisé ou thermo-laqué assureront la protection des chants.

Horizontalement, des plinthes télescopiques mobiles (haute et basse) comportant des joints souples complèteront l'étanchéité de chaque élément.

Verrouillage : afin d'assurer le verrouillage total du mur, le dernier élément disposera d'une partie télescopique manœuvrée par manivelle indépendante. Sa course et sa pression seront réglables sur chantier. Le verrouillage peut également être commandé électriquement grâce au système semi-électrique.

Raccordements muraux : à chaque extrémité seront mis en place deux profils d'ajustement fixes assurant l'étanchéité phonique.

Revêtements : stratifié 9/10^{ème}

Cache-rail : un coffrage permettra la mise en place de joues de calfeutrement du rail et de ses accessoires de suspension.

Localisation : Dans la salle de réunion / Salle de pause du R+1

2.13. PROTECTION SUR MURS ET PORTES

2.13.1. Sur murs et portes

Protection en panneaux PVC rigide ou protection d'angle, épaisseur 2 mm, sur 1,20 m de hauteur.

Façon de chanfrein à la jonction et sur le bord de chaque panneau.

Pose par double encollage néoprène.

Teinte et polychromie au choix de l'architecte.

Référence de type ACROVYN de chez CS France ou techniquement équivalent

Localisation : Sur murs et portes dans le dégagement 2, dégagement 3, départ PSL et l'ensemble de la réserve générale du RdC

2.13.2. Plaque de propreté inox sur portes

Fourniture et pose de plaques de propreté en partie basse et au droit de la poignée de portes aux 2 faces.

Plaques en bas de porte : plaques inox de hauteur 30 cm et de largeur adaptée à la largeur de la porte.

Au droit des poignées : Plaque de propreté demi-rond, en inox.

Fixation par adhésif double face en plein.

Localisation : Suivant Tableau « Nomenclature des portes »

2.13.3. Protection des angles

Protection des angles par profils sur 1,20 m de hauteur.
En partie haute des protections d'angle, mise en place d'embout de finition.
Pose par double encollage néoprène
Teinte et polychromie au choix de l'architecte.
Référence de type ACROVYN de chez CS France ou techniquement équivalent

Localisation : Tous angles saillants au RdC (hors certains poteaux > voir article ci-après)

2.13.4. Arceaux de protection des poteaux

Fourniture et pose d'arceau de protection au droit des poteaux.
Pare-chocs tubulaires en acier inox de 51 mm de diamètre, avec angles arrondis.
Montage au sol.
Série LLRSS de chez CS France ou techniquement équivalent.

Localisation : Suivant plans de repérage architecte et notamment ceux de la réserve générale du RdC

2.14. PLINTHES BOIS

Fourniture et pose de plinthes en médium de 13 mm d'épaisseur.
Hauteur de 7 cm.
Arêtes vives.
Fixation pointée et par double encollage.
Finition à peindre.

Localisation : Dans toutes les pièces en sols souples

2.15. SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE

Fourniture et pose de signalétique avec lettrage, flèches et numérotation, en relief ou en creux, suivant indications sur plans architecte,
Signalétique en panneaux multiplis de 10 ou 15 mm d'épaisseur.

Finition en stratifié de chez EGGER ou techniquement équivalent (couleur R227 V5 B27 – Réf. Pantone 485C selon Charte graphique EFS)

- Lettrage « Bonjour, ravis de vous (re)voir ! » + forme « goutte de sang » à l'accueil
- Flèche + lettrage « Accueil » + numérotation
- Flèche + lettrage « Entretien pré-don » + numérotation
- Flèche + lettrage « Prélèvement » + numérotation
- Flèche + lettrage « Pause A+ » + numérotation
- Lettrage sur porte « A+ » et « B- »
- Lettrage et logo sur portes sanitaires
- Lettrage « Don de Plasma »

Lettrage sur film opalisant à coller sur châssis d'un des bureaux Entretien Pré-don : « CHAQUE DON A UNE HISTOIRE »

Localisation : Suivant carnet de détails et plans architecte

2.16. TRAPPES TECHNIQUES

Fourniture de trappe bois pour accès dans gaines techniques verticales.
Trappe de 400 x 400 mm. Les trappes de visite devront justifier d'un classement au feu CF 1/2 h, suivant PV à fournir.
Joint périphérique CF aux 4 faces.

Trappe montée sur charnières invisibles.

Système d'ouverture et fermeture par carré à batteuse avec rampe de serrage et rosace de finition.

Localisation : Sur les gaines techniques au RdC et R+1

2.17. FAÇADES DE GAINES

Façade technique PF 1/2h.

Fourniture et pose de façades de gaines techniques menuisées, toute hauteur, comprenant :

- Fourrure en partie basse en pin maritime, posée dans l'alignement des nus des murs contigus pour support de plinthe et servant d'assise au bâti, section 100 mm de haut x largeur du bâti ;
- Bâti en pin maritime, avec feuillure de battement de porte, pose par scellement avec pattes ou lardis de pointes ou par vis et chevilles appropriées ;
- Ouvrants : Panneaux médium (M1) de 22 mm d'épaisseur, finition en stratifié dans les gammes HPL de chez POLYREY ou techniquement équivalent au choix de l'architecte
- Ferrage par 4 charnières invisibles sur la hauteur ;
- Verrous haut et bas à coulisse sur la 2^{ème} porte des façades à 2 vantaux ;
- Fermeture par batteuses ErDF ou carré suivant cas ;
- Rosace autour des entrées de batteuses ;

Localisation : Pour les 2 armoires électriques, l'une au RdC au droit de la réserve et l'autre, au R+1 au droit de la douche mixte

2.18. ACCES AUX COMBLES

2.18.1. Trappe avec échelle escamotable

Fourniture et pose d'une trappe avec une échelle escamotable, comprenant :

- La découpe soignée dans le faux-plafond
- La création d'un chevêtre bois, à fixer sur les solives métalliques pour permettre la pose de la trappe
- La fourniture et pose d'une trappe avec caisson intégrant une échelle escamotable composée de :
 - o Bâti bois et équerre de montage, fixé au chevêtre
 - o Trappe bois, à peindre, avec isolation et joints périphériques. Système d'ouverture et fermeture par carré à batteuse
 - o Echelle escamotable métallique, en 3 ou 4 segments. Marches en métal antidérapantes de 13 cm environ. Main courante sur le segment du haut. Pieds réglables avec patins de protection

Localisation : Au niveau de la porte de la salle de réunion suivant plan architecte

2.18.2. Platelage

Afin d'accéder au caisson VMC, mise en place d'un platelage en panneaux OSB de 22 mm d'épaisseur.

Largeur du cheminement : 1,10 m.

Pose jointive des panneaux.

Fixation des panneaux par vis auto taraudeuses dans les solives métalliques.

Localisation : De la trappe d'accès au caisson VMC dans les combles

2.19. STORES INTERIEURS

Fourniture et pose de store intérieur à enroulement, sans câbles de guidage latéraux.

Toile tamisante de type « Soltis Perform 92 de chez Serge Ferrari ou techniquement équivalent.

Manceuvre électrique par bouton « Montée/Descente », mis en place à proximité.

Raccordement depuis l'attente électrique à la charge du présent Titulaire (attente électrique à la charge du lot Electricité)

Localisation : Suivant les plans architecte et notamment pour les fenêtres :

- La zone Accueil / Entrée et Questionnaire
- De la salle de prélèvement
- La salle de collation et l'office alimentaire
- L'ensemble des bureaux du R+1